Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260302-D_2026_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt - six le lundi 02 mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

En exercice	15
Présents	15
Représentés	0
Absents	0
Votant	15

Sur convocation dématérialisée du 23 février 2026.

Etaient présents les membres élus : Jacques QUILTU, Hélène PLUSQUELLEC, Claude KERANGUYADER, Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Marie Thérèse THOMAS, Jean Yves GUEVEL, Patrick COCHENNEC, Bernard CREN, Baptiste COENT, Romain BAIL, Justine HAMON, Tiphaine TROMEUR, Lénaïg HEMON, Fabrice JAOUEN
Claude KERANGUYADER a été élu secrétaire de séance

D.2026-01 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenu le 17 décembre 2025, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Annie LE GUEN.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2025,

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Claude KERANGUYADER

Le 04 mars 2026
Pour extrait certificat conforme
Le maire,
Jacques QUILTU

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr